

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 janvier 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Modification de la délibération n° DEL2023-11-10 du 9 novembre 2023 relative à la fixation du prix de la mise à disposition du terrain pour l'aménagement d'une laverie à Saint-Germain-sur-Ay plage DEL2024-01-09

M. Le Maire demande l'accord des conseillers municipaux pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- modification de la délibération n° DEL2023-11-10 du 9 novembre 2023 relative à la fixation du prix de la mise à disposition du terrain pour l'aménagement d'une laverie à Saint-Germain-sur-Ay plage.

Les conseillers, à l'unanimité des présents, donnent leur accord.

M. Le Maire informe les conseillers qu'il convient de modifier la délibération précitée et de préciser les points suivants :

- le prix de 220 € est TTC ;
- l'état civil du preneur : M. David PAUMARD ;
- ajout de la remise en état du terrain tel qu'il était avant l'aménagement de la laverie à la fin du bail ;
- que le loyer commencera à courir à compter du 1^{er} janvier 2024 en accord avec le preneur ;

Le Conseil Municipal,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU, La Délibération n° DEL2023-11-10 en date du 9 novembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'apporter les précisions suivantes à la délibération n° DEL2023-11-10 du 9 novembre 2023 venant la modifier ainsi :

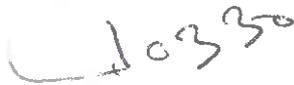
- le prix de la mise à disposition du terrain pour l'aménagement d'une laverie est de 220 € TTC ;
- l'état civil du preneur est M. David PAUMARD ;
- d'ajouter dans le bail que le terrain devra être remis en état à la fin du bail (enlèvement de l'équipement par le preneur) ;
- que le loyer commencera à courir à compter du 1^{er} janvier 2024 en accord avec le preneur.

Article 2 : que cette délibération modifie la délibération n° DEL2023-11-10 du 9 novembre 2023 ;

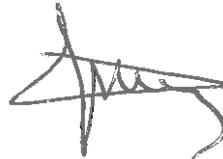
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 18 janvier 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.